



CBD



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBI/1/2/Add.2  
17 février 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION

Première réunion

Montréal, Canada, 2-6 mai 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

### ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES OBJECTIFS ÉTABLIS PAR LES PARTIES ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ

*Note du Secrétaire exécutif*

### CONTEXTE

1. Dans le cadre de l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a invité les Parties à établir leurs propres objectifs nationaux, au moyen du Plan stratégique comme cadre souple, tout en prenant en compte les besoins et les priorités d'ordre national, ainsi que les contributions nationales à la réalisation des Objectifs mondiaux d'Aichi pour la biodiversité. D'autres Parties ont été exhortées à examiner, et selon qu'il convient à actualiser et à réviser, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB), conformément au Plan stratégique et aux orientations adoptées dans la décision X/9, y compris en intégrant les objectifs nationaux aux SPANB, adoptés en tant qu'instrument de politique générale.

2. Entre la dixième réunion de la Conférence des Parties et le 16 février 2016, le Secrétariat a reçu 78 nouveaux SPANB. Parmi ceux-ci, 12 concernent les premiers SPANB d'un pays, tandis que 66 concernent des révisions. 67 SPANB ont été reçus avant le 31 décembre 2015. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la note du Secrétaire exécutif sur l'actualisation et l'analyse des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique reçus après l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBI/1/2/Add.1).

3. Dans le cadre de l'adoption du Plan stratégique, la Conférence des Parties (décision X/2) a également noté la nécessité d'assurer un examen périodique de son application. À cet égard, les rapports nationaux constituent une source principale d'information. Dans la décision X/10, la Conférence des Parties a prié les Parties de soumettre leur cinquième rapport national jusqu'au 31 mars 2014. Au 16 février 2016, 173 cinquièmes rapports nationaux ont été reçus.

4. Dans la décision X/2, la Conférence des Parties a également demandé au Secrétaire exécutif d'établir une analyse/synthèse des mesures nationales, régionales et autres mesures, y compris selon qu'il

\* UNEP/CBD/SBI/1/1/Rev.1.

convient, des objectifs fixés conformément au Plan stratégique, afin que le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, à sa quatrième réunion, et la Conférence des Parties, à sa onzième réunion et à ses réunions ultérieures, puissent évaluer la contribution de ces objectifs nationaux et régionaux aux objectifs mondiaux.

5. La présente note évalue dans quelle mesure les objectifs nationaux ou engagements similaires contenus dans les SPANB révisés ou actualisés correspondent aux aspirations mondiales énoncées dans les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Elle fournit également une synthèse des informations contenues dans les cinquièmes rapports nationaux concernant la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Cette évaluation sera complétée par des évaluations plus détaillées de certains objectifs, ainsi que par une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

6. Une première version de ce document a été soumise à un examen par les pairs du 18 janvier au 15 février 2016. Au délai prescrit, des commentaires avaient été adressés par les gouvernements du Cameroun et du Japon.

## I. MÉTHODOLOGIE

### A. Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

7. Au total, 75 SPANB révisés ou actualisés ont été pris en considération dans le cadre de cette évaluation.<sup>1</sup> Ont été pris en compte les SPANB des pays suivants : Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Biélorussie, Belgique, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Dominique, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Liechtenstein, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigeria, Niue, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, République de Moldavie, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Saint-Christophe-et-Niévès, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Soudan, Suisse, Suriname, Timor-Oriental, Togo, Tuvalu, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne, République unie de Tanzanie, Uruguay, Venezuela, Vietnam, Zambie et Zimbabwe. Les objectifs nationaux soumis par le Brésil, ainsi que les objectifs nationaux présentés sur le Centre d'échange national du Canada, ont également été pris en compte dans cette évaluation. À l'exception de l'Europe centrale et orientale, toutes les régions sont bien représentées dans cette évaluation.

8. Les SPANB ont tous été examinés et les objectifs nationaux ou les engagements similaires ont été alignés sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Environ 43 pour cent des Parties ayant fourni des SPANB actualisés ont aligné leurs objectifs nationaux (ou engagements similaires) sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, soit directement dans leurs SPANB, soit dans leurs rapports nationaux. Les alignements réalisés ont été utilisés dans cette évaluation. En l'absence d'alignement, le Secrétariat a classé chaque objectif national en fonction de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité auquel il correspond le plus. Dans les situations où un objectif national était lié à plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, cela a également été pris en considération dans l'évaluation, par la classification de l'objectif national par rapport aux différents Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les objectifs nationaux ou engagements similaires (tels que les priorités, stratégies ou projets d'ordre national) ont été évalués par rapport à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les mesures associées, objectifs secondaires, biomes ou objectifs spécifiques à l'écosystème relatifs à l'objectif national ont également été pris en compte. Les objectifs et engagements similaires de chaque SPANB ont été classés dans l'une des cinq catégories suivantes :

---

<sup>1</sup> Trois SPANB (Lettonie, Norvège et Pologne) n'ont pas été pris en considération car ils n'étaient disponibles dans aucune langue des Nations Unies.

a) *L'objectif national dépasse l'étendue ou le niveau d'ambition de l'Objectif d'Aichi* – cette catégorie indique que l'objectif national ou l'engagement similaire est plus ambitieux que l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité. Cela peut résulter du fait que l'objectif a des seuils quantitatifs plus élevés ou contient des engagements qui dépassent ceux qui ont été définis dans l'Objectif d'Aichi ;

b) *L'objectif national est proportionné à l'étendue et au niveau d'ambition de l'Objectif d'Aichi* – cette catégorie indique que l'objectif national ou l'engagement similaire est largement équivalent à l'étendue et au niveau d'ambition de l'Objectif d'Aichi.

c) *L'objectif national est moins ambitieux que l'Objectif d'Aichi ou ne concerne pas tous ses éléments* – cette catégorie indique que l'objectif national a un seuil inférieur pour certaines questions ou ne traite pas clairement tous les éléments de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité. Cela implique les objectifs qui sont sensiblement inférieurs aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que les objectifs qui ont été alignés par une Partie à un Objectif d'Aichi et pour lequel il n'y a pas de relation claire entre les deux ;

d) *Aucun objectif national*– Les SPANB ne comportaient aucun objectif ou engagement similaire associé à l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité.

9. Il est important de noter que la réalisation de cette évaluation était basée sur l'étendue et le niveau d'ambition de l'objectif national par rapport à l'Objectif d'Aichi. Les particularités nationales des pays n'ont pas été prises en compte. Par conséquent, certains objectifs qui, lorsqu'ils sont comparés à l'Objectif d'Aichi, sont inférieurs à l'objectif d'Aichi peuvent néanmoins être ambitieux à la lumière du point de départ du pays. C'est pourquoi cette évaluation ne peut pas être utilisée pour établir des comparaisons entre les pays, mais a plutôt pour but d'alimenter la réflexion sur les progrès mondiaux accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

10. Des exemples d'objectifs nationaux contenus dans les SPANB sont fournis dans le présent document. Une liste plus détaillée des objectifs nationaux, ainsi que des objectifs contenus dans des SPANB précédents et ceux figurant dans les cinquièmes rapports nationaux, est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/nbsap/targets/default.shtml>.

## B. Cinquièmes rapports nationaux

11. Au total, ce sont les informations de 166 cinquièmes rapports nationaux qui ont été prises en considération dans cette évaluation.<sup>2</sup> Des informations sur le statut, les tendances et les pressions exercées sur la biodiversité, ainsi que des informations relatives aux différentes mesures que les pays ont indiqué appliquer ou avoir l'intention d'appliquer dans un avenir proche, ont été utilisées pour classer les progrès nationaux accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi dans l'une des six catégories.

12. Environ 42 pour cent des rapports nationaux évalués comprenaient une évaluation explicite des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi. Dans certains cas, l'évaluation du pays a été utilisée, mais aussi transférée dans l'une des six catégories afin de regrouper les informations issues de tous les rapports nationaux dans un schéma global illustrant les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Dans les cas où aucune évaluation des progrès accomplis n'a été effectuée, l'évaluation a été réalisée par le Secrétariat comme indiqué ci-dessus.

13. Les six catégories utilisées dans cette évaluation, en conformité avec celles utilisées dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, sont :

a) *En voie de dépasser l'objectif* – un objectif caractérisé par cette évaluation indique que les mesures nationales prises permettront de dépasser l'objectif d'Aichi pour les critères/seuils établis. Dans le cas des objectifs comportant des éléments quantitatifs, cela signifie que le seuil identifié sera dépassé. Dans le cas des objectifs qualitatifs, cela signifie que les différentes mesures prises ou conditions à satisfaire ont été ou devraient être dépassées ;

---

<sup>2</sup> Une liste des pays ayant soumis leurs cinquièmes rapports nationaux est fournie dans le document UNEP/CBD/SBI/1/2.

b) *En voie de réaliser l'objectif* – cette catégorie indique que les mesures prises et l'état actuel des questions traitées par l'Objectif d'Aichi suggèrent que l'objectif sera atteint à l'échéance définie pour l'objectif ;

c) *Progression vers l'objectif, mais à un rythme insuffisant* – cette catégorie indique que des progrès significatifs ont été accomplis dans la réalisation de l'Objectif d'Aichi depuis qu'il a été défini. Les progrès accomplis peuvent prendre la forme de mesures prises ou d'améliorations réelles dans le statut des questions à traiter. Cependant, bien que cette catégorie fasse état d'une amélioration de la situation, les progrès accomplis ne permettront pas de réaliser l'objectif à l'échéance ;

d) *Aucun changement significatif* – cette catégorie indique que, depuis la définition de l'Objectif d'Aichi, aucun progrès significatif n'a été accompli dans la réalisation ou aucune dégradation significative n'a été constatée. Les évaluations de cette catégorie impliquent qu'aucune mesure significative n'a été prise ou prévue dans un avenir proche pour atteindre l'objectif et qu'aucune amélioration ni dégradation n'a été constatée dans l'état des questions à traiter ;

e) *Éloignement de l'objectif* – cette catégorie indique que les questions que l'Objectif d'Aichi cherche à traiter se dégradent. Cela peut résulter de l'absence de mesures ou de l'inefficacité des mesures prises. Cela peut également provenir de pressions accrues ou d'autres changements de la situation nationale ;

f) *Aucune information* – le rapport ne contenait pas d'informations suffisantes pour permettre l'évaluation avec un tant soit peu de certitude des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi.

14. Il convient de noter que l'évaluation présentée dans cette note reflète le niveau anticipé de progrès accomplis à la fin de l'échéance définie pour l'Objectif d'Aichi en fonction de l'état et des mesures prises à ce jour, comme il ressort des cinquièmes rapports nationaux. En tant que telles, les catégories indiquent la trajectoire actuelle des progrès accomplis et suppose que celle-ci restera inchangée entre le moment où l'évaluation a été réalisée et l'échéance de l'objectif. De plus, cette évaluation ne prend pas en considération les particularités ni les références nationales. Par conséquent, ces informations ne sauraient être utilisées à des fins de comparaison des progrès accomplis entre les pays. Elles doivent uniquement servir à générer un schéma global des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

## **II. OBJECTIFS NATIONAUX DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BILOGIQUE ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ ET PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ**

*Objectif 1 – D'ici à 2020, au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable*

15. Plus d'un tiers (34 pour cent) des SPANB examinés dans le cadre de cette évaluation contenaient des objectifs ou engagements nationaux qui étaient proportionnés à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans l'Objectif d'Aichi<sup>3</sup>. L'objectif 1 fait partie des objectifs qui présentent la plus grande concordance avec les objectifs nationaux des SPANB. Cependant, plus de la moitié (55 pour cent) des SPANB ont des objectifs ou engagements nationaux inférieurs à l'Objectif d'Aichi ou ne traitent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi. Environ 12 pour cent des SPANB ne contiennent aucun objectif ou engagement relatif à l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité. Parmi les objectifs définis, la majorité semble se concentrer sur une prise de conscience croissante de la biodiversité. Par comparaison, il y a

---

<sup>3</sup> Antigua-et-Barbuda, Autriche, Biélorussie, Belgique, Brésil, Burundi, Congo, Dominique, Espagne, Estonie, Finlande, Guinée équatoriale, Inde, Irlande, Japon, Mali, Ouganda, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Christophe-et-Niévès, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Timor-Oriental, Tuvalu et Zambie.

moins d'objectifs nationaux qui traitent de la sensibilisation des individus aux mesures qu'ils peuvent prendre pour conserver la biodiversité.

16. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 1 d'Aichi sont :

a) Timor-Oriental – en 2015, la sensibilisation du public à la biodiversité a augmenté et la participation aux activités de conservation (à travers le tourisme durable et l'agriculture durable) du secteur privé, des médias et des communautés locales, y compris des femmes et des jeunes, a été renforcée ;

b) Slovaquie – objectif A.2. Veiller à ce que le grand public et les professionnels aient conscience de l'importance de la biodiversité et des mesures visant à sa protection et à son utilisation durable.

17. S'agissant des rapports nationaux, 15 pour cent d'entre eux suggèrent que l'objectif sera atteint, tandis que plus des deux tiers (69 pour cent) contiennent des informations suggérant que des progrès sont accomplis dans la réalisation de l'objectif, mais à un rythme qui ne permettra pas de le réaliser d'ici à 2020. Environ 10 pour cent des rapports indiquent qu'il n'y a pas eu de changement significatif et aucun rapport ne suggère la dégradation de la sensibilisation à la biodiversité. Les informations contenues dans les rapports nationaux suggèrent également que les deux éléments de l'objectif (sensibilisation accrue des personnes face à la biodiversité et sensibilisation des personnes face aux mesures à prendre) sont traités par les Parties ; cependant, un nombre moins important de Parties prennent des mesures directement en lien avec la sensibilisation des mesures qu'elles pourraient prendre pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

*Objectif 2 – D'ici à 2020, au plus tard, les valeurs de la biodiversité ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification*

18. Seulement 8 pour cent des SPANB contiennent des objectifs nationaux ou engagements similaires qui correspondent à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans l'Objectif 2 d'Aichi.<sup>4</sup> Plus des trois quarts (79 pour cent) des SPANB contiennent des objectifs ou engagements nationaux inférieurs à l'Objectif d'Aichi ou ne traitent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi. Environ 13 pour cent des SPANB ne contiennent aucun objectif national ni engagement similaire associé à l'Objectif d'Aichi. Parmi les objectifs définis, un nombre relativement peu important concerne l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les processus de planification nationaux et locaux, les comptes nationaux ou les systèmes de notification. Les objectifs nationaux qui ont été établis portent essentiellement sur l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté. De nombreux autres objectifs définis concernent la question de la cohérence politique et/ou de l'intégration de la biodiversité dans la prise de décision de manière générale.

19. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 2 d'Aichi sont :

a) Géorgie – A.3. D'ici à 2020, l'utilisation durable et les valeurs économiques de la biodiversité et des écosystèmes sont intégrées dans la législation, les comptes nationaux, le développement rural, l'agriculture, la réduction de la pauvreté et d'autres stratégies pertinentes ; des incitations économiques positives ont été mises en place et les incitations néfastes à la biodiversité ont été éliminées ou réformées ;

b) Congo – Objectif 2. D'ici à 2020, au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les processus de planification nationaux et locaux et les stratégies de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux du Congo.

---

<sup>4</sup> Brésil, Congo, Finlande, Géorgie, Togo et Zambie.

20. S'agissant des rapports nationaux, moins de 10 pour cent des rapports contiennent des informations qui suggèrent que cet objectif est en voie d'être atteint. Plus de 60 pour cent indiquent que des progrès sont accomplis dans la réalisation de l'Objectif 2 d'Aichi, mais à un rythme qui ne permettra pas d'atteindre cet objectif d'ici à 2020. La plupart des progrès accomplis semblent être liés à l'intégration de la biodiversité dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté et dans les processus de planification nationaux et locaux. Par comparaison, moins de progrès ont été accomplis dans l'intégration de la biodiversité dans les comptes nationaux et les systèmes de notification.

*Objectif 3 – D'ici à 2020, au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales*

21. Environ 14 pour cent des SPANB évalués contiennent des objectifs correspondant à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans l'Objectif 3<sup>5</sup> d'Aichi et un SPANB contient un objectif national qui dépasse l'Objectif d'Aichi puisque l'échéance a été fixée à 2017.<sup>6</sup> Au total, 40 pour cent des SPANB contiennent des objectifs dont le niveau d'ambition est inférieur ou qui ne traitent pas tous les éléments contenus dans l'Objectif d'Aichi. Un grand nombre de ces objectifs présentent un caractère général et concernent des incitations et des subventions pour lesquelles aucun retrait, ni aucune incitation néfaste ou élaboration d'incitations positives n'est spécifié la plupart du temps. 44 pour cent des SPANB évalués ne contiennent aucun objectif ou engagement national relatif à cet objectif. Cet Objectif d'Aichi fait partie de ceux qui présentent le niveau de concordance le plus bas par rapport aux objectifs nationaux contenus dans les SPANB.

22. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 3 d'Aichi sont :

a) Maldives – Stratégie IV, Objectif 3 : d'ici à 2017 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables ; et (Stratégie IV, Objectif 4) d'ici à 2020 au plus tard, des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées ;

b) Érythrée – Objectif 3 : d'ici à 2020, les incitations et subventions néfastes à la biodiversité ont été identifiées et réformées, et les contrôles économiques relatifs à la biodiversité ont été renforcés, compte tenu de l'utilisation traditionnelle des produits forestiers et des conditions socio-économiques.

23. Seulement 3 pour cent des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que l'objectif est en voie d'être atteint. Environ 40 pour cent des cinquièmes rapports nationaux suggèrent que des progrès sont accomplis dans la réalisation de cet objectif, mais à un rythme qui ne permettra pas de l'atteindre d'ici à 2020. Près de 30 pour cent des rapports suggèrent qu'aucun changement significatif n'a eu lieu en termes de progrès accomplis, tandis qu'un quart des rapports nationaux contiennent des informations insuffisantes pour permettre l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Les informations contenues dans les rapports nationaux suggèrent qu'une plus grande attention est accordée à l'élaboration d'incitations positives qu'au retrait ou à la réforme d'incitations néfastes.

24. Des informations complémentaires sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité figurent dans le document UNEP/CBD/SBI/1/7/Add.1.

---

<sup>5</sup> Antigua-et-Barbuda, Belgique, Bhoutan, Brésil, Congo, Émirats arabes unis, Érythrée, Géorgie, Mongolie, Namibie et République unie de Tanzanie.

<sup>6</sup> Maldives.

*Objectif 4 – D'ici à 2020, au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres*

25. Seulement 12 pour cent des SPANB contiennent des objectifs similaires à l'étendue et au niveau d'ambition de l'Objectif d'Aichi<sup>7</sup>, tandis que 60 pour cent contiennent des objectifs ayant un niveau d'ambition inférieur ou ne couvrant pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi. Plus d'un quart (29 pour cent) des SPANB ne contiennent aucun objectif associé à cet objectif. Parmi les objectifs qui ont été définis, il y en a peu qui concernent le maintien des incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres. La plupart des objectifs définis se réfèrent à l'utilisation durable en général, mais ne traitent pas la production et la consommation durables de manière spécifique.

26. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 4 d'Aichi sont :

a) Bhoutan – Objectif national 4 : d'ici à 2020, les parties prenantes compétentes ont adopté les principes de la production et de la consommation durables des ressources naturelles et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres ;

b) Finlande – Objectif 4 : l'administration, les entreprises, la société civile et les parties prenantes, à tous les niveaux, favorisent et appliquent des plans pour assurer une production et une consommation durables, et maintiennent les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

27. Seulement 1 pour cent des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que l'objectif est en voie d'être atteint à l'échéance. Plus de la moitié (57 pour cent) des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que des progrès sont accomplis dans la réalisation de cet objectif, mais à un rythme qui ne permettra pas de le réaliser d'ici à 2020. Les progrès accomplis semblent plus largement concentrés sur l'application de mesures visant à favoriser la production durable en général. Par comparaison, il y a eu relativement moins de progrès accomplis sur les questions relatives à la consommation durable et peu de rapports contiennent des informations liées au maintien des incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

*Objectif 5 – D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites*

28. Parmi les SPANB évalués, 9 pour cent contiennent des objectifs ou engagements qui sont similaires à l'étendue et au niveau d'ambition de l'Objectif 5 d'Aichi,<sup>8</sup> tandis qu'un pour cent de ceux-ci contiennent des objectifs qui sont plus ambitieux que l'Objectif d'Aichi.<sup>9</sup> Plus des deux tiers (69 pour cent) des SPANB contiennent des objectifs qui ont un niveau d'ambition inférieur ou ne traitent pas explicitement tous les éléments de l'Objectif d'Aichi, tandis que près d'un quart (21 pour cent) des SPANB ne contiennent aucun objectif associé. La plupart des objectifs définis se réfèrent à la réduction de la perte des habitats dans les environnements naturels en général. La plupart des objectifs nationaux qui font référence à des habitats spécifiques concernent les forêts. Cependant, les mangroves, récifs coralliens, rivières, parcours et milieux marins sont également mentionnés, mais dans une bien moindre mesure. Peu d'objectifs nationaux précisent l'étendue à laquelle le rythme de la perte d'habitats doit être réduit et font référence à la dégradation ou à la fragmentation des habitats.

29. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 5 d'Aichi sont :

---

<sup>7</sup>Bhoutan, Brésil, Burundi, Cameroun, Congo, Érythrée, Finlande, Mali et Soudan.

<sup>8</sup>Brésil, Cameroun, Congo, Japon, Malte, Ouganda et Union européenne.

<sup>9</sup>Finlande.

a) Cameroun – Objectif 6 : d'ici à 2020, le rythme de la dégradation et de la fragmentation des écosystèmes, ainsi que de la perte des habitats est considérablement réduit, au moins de moitié ;

b) Finlande – Objectif 5 : la perte de tous les habitats naturels a été stoppée, et la dégradation et la fragmentation des habitats naturels ont été considérablement réduites.

30. Seulement 6 pour cent des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que l'objectif est en voie d'être atteint. Plus de 40 pour cent des rapports contiennent des informations suggérant que la situation concernant la perte d'habitats est inchangée ou se détériore. Les informations figurant dans les rapports nationaux suggèrent qu'une attention égale est accordée à la réduction de la perte d'habitats, à la dégradation et à la fragmentation des habitats.

*Objectif 6 – D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres*

31. Seulement 9 pour cent des SPANB évalués comportent des objectifs ou engagements nationaux qui sont similaires à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans l'Objectif d'Aichi.<sup>10</sup> Près de la moitié (49 pour cent) des objectifs figurant dans les SPANB contiennent des objectifs nationaux qui sont inférieurs à l'Objectif d'Aichi ou qui ne traitent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi. Cet Objectif d'Aichi est celui pour lequel on dénombre le moins de SPANB contenant des objectifs comparables. 42 pour cent des SPANB évalués ne contiennent aucun objectif ou engagement national relatif à cet objectif. Dans la plupart des cas, l'objectif s'applique aux pêcheries marines. Cependant, certains pays enclavés ont également défini des objectifs relatifs à l'Objectif 6 d'Aichi suggérant que ces objectifs nationaux s'appliqueront aux stocks de poissons et d'invertébrés, ainsi qu'aux plantes aquatiques des eaux intérieures.

32. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 6 d'Aichi sont :

a) Union européenne – Objectif 4 : pêcheries : atteindre un rendement maximal durable (RMD) d'ici à 2015. Parvenir à une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock, grâce à une gestion des pêcheries sans effets négatifs importants sur les autres stocks, espèces ou écosystèmes, dans le but d'atteindre un bon état écologique d'ici à 2020, conformément à la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin.

b) Brésil – Objectif national 6 : d'ici à 2020, tous les stocks d'organismes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres, lorsque ceci est scientifiquement établi.

33. La majorité des objectifs définis se concentrent sur les questions relatives à la gestion et à la pêche durables des stocks de poissons. Par comparaison, un nombre relativement faible d'objectifs ont traité les questions relatives à la prévention de la surpêche, à l'élaboration de plans de récupération pour les espèces épuisées, tout en s'assurant que les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les écosystèmes menacés ou vulnérables, et en maintenant les impacts des pêcheries dans des limites écologiques sûres.

---

<sup>10</sup> Brésil, Congo, Érythrée, Finlande, Ouganda, Soudan et Union européenne.

34. Seulement 5 pour cent des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que l'objectif est en voie d'être atteint à l'échéance. Près de la moitié (49 pour cent) des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que des progrès sont accomplis dans la réalisation de cet objectif, mais à un rythme qui ne permettra pas de le réaliser à l'échéance. 30 pour cent des rapports suggèrent qu'il n'y a pas eu de changement significatif dans la réalisation de l'objectif. Environ 15 pour cent des rapports nationaux ne contiennent pas d'informations suffisantes pour l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

35. En général, les informations des cinquièmes rapports nationaux suggèrent que l'attention a été essentiellement portée sur la gestion durable des stocks de poissons et la prévention de la surpêche. Près de 50 pour cent des rapports ne contiennent pas d'informations sur la mise en œuvre de plans de récupération pour les espèces épuisées permettant d'assurer que les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et sur le maintien des impacts des pêcheries dans des limites écologiques sûres.

*Objectif 7 – D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique*

36. 12 pour cent des SPANB évalués contiennent des objectifs ou engagements nationaux qui sont équivalents à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans l'Objectif d'Aichi.<sup>11</sup> Plus de deux tiers des SPANB (69 pour cent) contiennent des objectifs qui sont inférieurs à l'Objectif d'Aichi ou qui ne traitent que certains éléments couverts par l'Objectif d'Aichi. Près d'un cinquième des SPANB (19 pour cent) ne contiennent aucun objectif national ou engagement similaire à l'Objectif 7 d'Aichi pour la biodiversité. Par comparaison, il y a peu d'objectifs ou d'engagements nationaux contenus dans les SPANB et relatifs à cet Objectif d'Aichi qui traitent des questions associées à l'aquaculture. De nombreux objectifs nationaux concernent la gestion durable en général, mais ne traitent pas l'agriculture ou la sylviculture de manière spécifique.

37. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 7 d'Aichi sont :

a) Bhoutan – Objectif national 7 : les zones consacrées à l'agriculture et à la sylviculture, y compris les parcours, sont gérées par l'adoption de pratiques de gestion durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique ;

b) Zambie – Objectif 7. D'ici à 2025, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture (réserves forestières, parcs, aires d'aménagement de la faune, concessions forestières, zones découvertes) sont gérées d'une manière durable afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

38. Moins d'un dixième (7 pour cent) des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que cet objectif est atteint ou en voie d'être atteint d'ici à 2020. La plupart des rapports nationaux (56 pour cent) indiquent que des progrès sont accomplis dans la réalisation de l'Objectif d'Aichi, mais à un rythme qui ne permettra pas de l'atteindre d'ici à 2020. Les rapports nationaux contiennent relativement peu d'informations sur la durabilité de l'aquaculture. La sylviculture et l'agriculture sont relativement bien traitées dans les rapports nationaux et suggèrent que des mesures sont prises pour traiter ces deux questions.

*Objectif 8 – d'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.*

39. Plus d'un cinquième (21 pour cent) des SPANB évalués contiennent des objectifs ou autres engagements similaires à l'étendue et au niveau d'ambition de l'Objectif 8 d'Aichi.<sup>12</sup> Cependant, environ

<sup>11</sup> Afghanistan, Biélorussie, Belgique, Bhoutan, Congo, Finlande, Ouganda, Saint-Christophe-et-Niévès et Zambie.

<sup>12</sup> Autriche, Bhoutan, Brésil, Cameroun, Congo, Dominique, Érythrée, Finlande, Géorgie, Maldives, Mali, Namibie, Ouganda, République unie de Tanzanie, Saint-Christophe-et-Niévès et Zambie.

la moitié (51 pour cent) des SPANB contiennent des objectifs qui sont inférieurs à l'Objectif d'Aichi et/ou qui ne couvrent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi. Environ 29 pour cent des SPANB ne contiennent pas d'objectifs associés à l'Objectif 8 d'Aichi. Dans les objectifs définis ici, une attention légèrement plus importante est accordée à la réduction de la pollution qu'à la réduction de l'excès d'éléments nutritifs.

40. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 8 d'Aichi sont :

a) Saint-Christophe-et-Niévès - Objectif 6 – d'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique, et des plans de gestion des déchets adéquats sont élaborés ;

b) Dominique – Objectif 3 – D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.

41. Seulement 5 pour cent des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que l'objectif est en voie d'être atteint. Près de 40 pour cent des rapports nationaux contiennent des informations qui suggèrent que des progrès sont accomplis dans la réalisation de l'objectif, mais pas à un rythme qui permettra de le réaliser d'ici à 2020. Une proportion similaire de rapports indiquent qu'aucun progrès n'a été accompli dans la réalisation de l'objectif ou que la situation se dégrade. Il y a un nombre relativement plus important de rapports contenant des informations sur la pollution en général que sur les questions liées à l'excès d'éléments nutritifs.

*Objectif 9 – D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces*

42. Cet Objectif d'Aichi fait partie de ceux qui présentent le niveau de concordance le plus élevé par rapport aux objectifs nationaux contenus dans les SPANB. Plus d'un quart (27 pour cent) des SPANB examinés dans le cadre de cette évaluation contiennent des objectifs nationaux ou autres engagements similaires à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans l'Objectif d'Aichi.<sup>13</sup> Par ailleurs, plus de la moitié des SPANB (55 pour cent) ont des objectifs inférieurs et/ou ne traitent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi. Environ 18 pour cent des SPANB ne contiennent aucun objectif relatif à cet Objectif d'Aichi. Les Parties ont défini de nombreux objectifs larges qui concernent la lutte contre les espèces exotiques envahissantes de manière générale. De plus, un grand nombre d'objectifs nationaux définis ne tiennent pas compte des questions associées à l'identification et au classement en ordre de priorité des voies de d'introduction des espèces exotiques envahissantes.

43. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 9 d'Aichi sont :

a) Ouganda – Objectif national 3.8 : d'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées, et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces ;

b) Inde – Objectif national 4 sur la biodiversité : d'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et des stratégies de gestion sont élaborées de sorte à pouvoir gérer les populations d'espèces exotiques envahissantes prioritaires.

---

<sup>13</sup> Afghanistan, Belgique, Bhoutan, Brésil, Congo, Émirats arabes unis, Finlande, Géorgie, Inde, Irlande, Japon, Kirghizistan, Mali, Namibie, Nigeria, Soudan, Ouganda, République unie de Tanzanie, Union européenne, Uruguay et Zambie.

44. 3 pour cent des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que l'objectif est en voie d'être atteint. Près de la moitié (49 pour cent) des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que des progrès sont accomplis dans la réalisation de cet objectif, mais à un rythme qui ne permettra pas de le réaliser d'ici 2020, tandis qu'un tiers des rapports nationaux suggèrent qu'il n'y a pas eu de progrès global dans la réalisation de cet objectif. Les informations figurant dans les rapports nationaux suggèrent que la plupart des efforts entrepris dans le cadre de la réalisation de cet objectif se sont concentrés sur la lutte et/ou l'éradication d'espèces exotiques envahissantes déjà établies, tandis que des efforts relativement moins importants ont été déployés pour la mise en place de mesures de gestion des voies d'introduction.

*Objectif 10 – D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement*

45. Parmi les SPANB évalués, 13 pour cent contiennent des objectifs nationaux ou autres engagements qui sont similaires à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans l'Objectif 10 d'Aichi.<sup>14</sup> Environ 45 pour cent des SPANB contiennent des objectifs nationaux ou engagements similaires qui sont inférieurs à ce qui a été défini dans l'Objectif d'Aichi ou qui ne traitent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi. Une proportion similaire (42 pour cent) des SPANB ne contiennent pas d'objectifs nationaux liés à cet Objectif d'Aichi. Cet Objectif d'Aichi compte parmi ceux qui présentent le plus petit nombre de SPANB intégrant des objectifs comparables. La plupart des objectifs nationaux définis ont un caractère général. Peu d'entre eux se réfèrent explicitement aux récifs coralliens ou autres écosystèmes spécifiques vulnérables aux changements climatiques.

46. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 10 d'Aichi sont :

a) Finlande – Objectif 10 : les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les écosystèmes menacés, affectés par les changements climatiques, sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

b) Soudan – Composante de l'objectif : d'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens du Soudan et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

47. Seulement 4 pour cent des rapports nationaux contiennent des informations qui suggèrent que cet objectif est en voie d'être atteint, tandis qu'un tiers des rapports suggèrent que des progrès sont accomplis dans la réalisation de l'objectif, mais à un rythme qui ne permettra pas d'atteindre cet objectif à l'échéance. 30 pour cent des rapports suggèrent qu'aucun changement significatif n'a eu lieu ou que la situation se dégrade. Par comparaison aux autres objectifs, un nombre relativement faible de pays ont fourni des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Un tiers des rapports ne contiennent pas d'informations permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Dans de nombreux rapports qui ne contiennent pas d'informations sur cet objectif, il est noté que l'objectif ne s'applique pas puisque le pays ne possède pas de récifs coralliens.

*Objectif 11 – D'ici à 2020, au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin*

---

<sup>14</sup> Antigua-et-Barbuda, Brésil, Érythrée, Finlande, Japon, Namibie, République unie de Tanzanie, Saint-Christophe-et-Niévès, Soudan et Uruguay.

48. 12 pour cent des SPANB pris en compte dans cette évaluation comportaient des objectifs ou engagements similaires à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité.<sup>15</sup> 3 pour cent des SPANB intègrent des objectifs nationaux qui sont plus ambitieux que l'Objectif d'Aichi.<sup>16</sup> Plus de deux tiers (70 pour cent) des SPANB contiennent des objectifs nationaux qui sont inférieurs à l'Objectif d'Aichi ou qui ne traitent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi. Environ 16 pour cent des SPANB ne comportent aucun objectif national ou engagement similaire relatif à l'Objectif d'Aichi. De nombreux objectifs concernent l'amélioration des aires nationales protégées du pays de manière générale. Les objectifs nationaux se concentrent pour l'essentiel sur l'extension de la taille de l'ensemble des aires terrestres protégées. Une attention légèrement inférieure est accordée à la création de zones marines protégées. Les éléments les plus qualitatifs de l'Objectif d'Aichi (représentativité écologique, efficacité de gestion, protection des zones particulièrement importantes et interconnexions) ne sont pas aussi bien couverts par les objectifs nationaux figurant dans les SPANB.

49. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 11 d'Aichi sont :

a) Brésil – Objectif national 11 : d'ici à 2020, au moins 30 pour cent de l'Amazone, 17 pour cent de chacun des autres biomes terrestres, et 10 pour cent des zones marines et côtières, y compris des zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservés par des aires protégées conformément à la loi sur le SNUC et d'autres catégories d'aires officiellement protégées, telles que les aires de protection permanentes, les réserves légales et les terres autochtones comportant une végétation indigène, assurant et respectant la démarcation, la régularisation et la gestion efficace et équitable, de sorte à garantir l'interconnexion, l'intégration et la représentativité écologiques dans des paysages terrestres et marins plus vastes ;

b) Émirats arabes unis – d'ici à 2021, 12 pour cent des eaux terrestres et intérieures, et 14 pour cent des zones marines et côtières sont conservées par des systèmes d'aires protégées gérés efficacement et représentatifs écologiquement et, si nécessaire, des zones importantes pour la biodiversité et les écosystèmes sont connectées.

50. Près d'un quart (22 pour cent) des rapports nationaux suggèrent que cet objectif est en voie d'être atteint d'ici à 2020. 67 pour cent des rapports indiquent que des progrès sont accomplis dans la réalisation de cet objectif, mais à un rythme ne permettant pas de l'atteindre à l'échéance. Seulement 5 pour cent des rapports indiquent qu'aucun changement significatif n'a eu lieu et aucun rapport n'indique que la situation se dégrade. Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif comptent parmi les plus positifs des 20 Objectifs d'Aichi, mais les Parties semblent largement se concentrer sur l'expansion des aires terrestres protégées ; par comparaison, peu de rapports contiennent des informations relatives aux aires marines protégées. En outre, plus de la moitié des rapports ne contiennent pas d'informations sur la représentativité écologique des aires protégées ou sur l'intégration des aires protégées dans l'ensemble des paysages terrestres et marins. Plus d'un tiers des rapports ne contiennent pas d'informations sur la protection des zones particulièrement importantes pour la diversité biologique ou sur la gestion équitable et efficace des aires protégées.

51. Des informations complémentaires sur l'Objectif 11 d'Aichi figurent dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/20/2.

---

<sup>15</sup> Belgique, Cameroun, Congo, Émirats arabes unis, Finlande, Inde, Ouganda, Royaume-Uni et Soudan.

<sup>16</sup> Brésil et Dominique.

*Objectif 12 – D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu*

52. Plus d'un quart (26 pour cent) des SPANB contiennent des objectifs similaires à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans l'Objectif 12 d'Aichi pour la biodiversité.<sup>17</sup> Cependant, plus de la moitié (57 pour cent) des SPANB contiennent des objectifs qui sont inférieurs ou qui ne couvrent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi, et 17 pour cent des SPANB ne contiennent aucun objectif ou engagement national relatif à cet Objectif d'Aichi. Les objectifs nationaux définis se concentrent de manière égale sur la prévention des extinctions et l'amélioration de l'état de conservation des espèces menacées.

53. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 12 d'Aichi sont :

a) Canada – Objectif 2 : d'ici à 2020, les espèces en sécurité restent en sécurité, et les populations d'espèces en péril répertoriées aux termes de la loi fédérale affichent des tendances conformes aux stratégies de récupération et plans de gestion ;

b) Royaume-Uni (Angleterre) – Résultat 3 : d'ici à 2020, nous constaterons une amélioration globale de l'état de notre faune sauvage et aurons empêché d'autres extinctions d'espèces menacées connues liées à l'activité humaine.

54. Seulement 4 pour cent des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que l'objectif est en voie d'être atteint à l'échéance. Plus de la moitié (52 pour cent) des rapports nationaux contiennent des informations indiquant que des progrès sont accomplis dans la réalisation de l'objectif, mais à un rythme qui ne permettra pas de le réaliser d'ici à 2020. De manière générale, il semble que des progrès plus importants aient été accomplis dans l'amélioration de l'état de conservation des espèces que sur la prévention de l'extinction. Cependant, la distinction entre la prévention de l'extinction des espèces et l'amélioration de l'état de conservation des espèces n'est pas toujours claire.

*Objectif 13 – D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique*

55. 18 pour cent des objectifs contenus dans les SPANB correspondent à l'étendue et au niveau d'ambition de l'objectif d'Aichi<sup>18</sup> et un SPANB<sup>19</sup> contient un objectif plus ambitieux que l'Objectif d'Aichi. Plus de la moitié (52 pour cent) de ces objectifs sont inférieurs à l'Objectif d'Aichi ou ne couvrent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité. 29 pour cent des SPANB évalués ne contiennent pas d'objectifs directement liés à l'Objectif 13 d'Aichi pour la biodiversité. La plupart des objectifs définis se réfèrent à la conservation de la diversité génétique en général. Un faible nombre d'objectifs se réfèrent explicitement à des éléments spécifiques de l'objectif. En particulier la question de la conservation de la diversité génétique des parents pauvres, des espèces qui ont une valeur socio-économique et culturelle, et l'élaboration de stratégies visant à réduire au minimum l'érosion génétique n'étaient généralement pas mentionnées dans les objectifs définis par les Parties.

56. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 13 d'Aichi sont :

a) Brésil – Objectif national 13 : d'ici à 2020, la diversité génétique des micro-organismes, des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle

<sup>17</sup> Afghanistan, Autriche, Biélorussie, Bhoutan, Brésil, Cameroun, Canada, Congo, Érythrée, Finlande, Géorgie, Hongrie, Japon, Ouganda, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Angleterre, Irlande du Nord, Écosse), Soudan, Venezuela, Vietnam et Zimbabwe.

<sup>18</sup> Afghanistan, Bhoutan, Cameroun, Congo, Finlande, Géorgie, Inde, Mali, Nigeria, Ouganda, Soudan, Togo, Zambie et Zimbabwe.

<sup>19</sup> Brésil.

d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum la perte de la diversité génétique.

b) Ouganda – Objectif national 3.4 : d'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées et des animaux d'élevage, et notamment des parents pauvres, ainsi que d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique est conservée et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre afin de réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

57. Moins de 10 pour cent des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que l'objectif est en voie d'être atteint à l'échéance. Plus de 50 pour cent des rapports nationaux suggèrent que des progrès sont accomplis dans la réalisation de cet objectif, mais à un rythme qui ne permettra pas de l'atteindre à l'échéance. Par ailleurs, près de 20 pour cent des rapports suggèrent qu'il n'y a pas eu de changements significatifs concernant la réalisation de cet objectif. 17 pour cent des rapports ne contiennent pas d'informations suffisantes permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. S'agissant de cet objectif, l'attention semble essentiellement concerner la préservation de la diversité génétique des plantes cultivées. Plus de 50 pour cent des rapports ne contiennent pas d'informations sur la préservation de la diversité génétique des animaux d'élevage et domestiques, des parents pauvres et des espèces qui ont une valeur socio-économique et culturelle. De même, plus de 40 pour cent des rapports ne contiennent pas d'informations sur l'élaboration de plans ou de stratégies visant à traiter l'érosion génétique et à sauvegarder la diversité génétique.

*Objectif 14 – D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables*

58. Seulement 17 pour cent des SPANB contiennent des objectifs similaires en termes d'étendue et de niveau d'ambition de l'Objectif d'Aichi.<sup>20</sup> Au total, 44 pour cent des SPANB contiennent des objectifs inférieurs ou qui ne traitent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi. En outre, plus d'un tiers (39 pour cent) des SPANB évalués ne contiennent pas d'objectifs directement liés à l'Objectif 14 d'Aichi pour la biodiversité. Un nombre relativement faible d'objectifs nationaux figurant dans les SPANB concernent explicitement la prise en compte des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables. L'objectif 14 compte parmi les objectifs ayant le plus faible nombre de SPANB dont les objectifs nationaux sont similaires en termes d'étendue et de niveau d'ambition.

59. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 14 d'Aichi sont :

a) Afghanistan – Objectif préliminaire 8 : la capacité des écosystèmes à fournir des biens et services est préservée ; les ressources biologiques qui permettent d'assurer des moyens de subsistance durables, la sécurité alimentaire locale et les soins de santé, notamment des populations pauvres, sont préservées ;

b) République unie de Tanzanie – Objectif 14 : d'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés locales et vulnérables.

60. Seulement 3 pour cent des rapports suggèrent que cet objectif est en voie d'être atteint, tandis que 52 pour cent des rapports nationaux évalués indiquent que, malgré les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, le rythme de progression ne permettra pas d'atteindre l'objectif à l'échéance. Un quart des rapports nationaux ne témoignent d'aucun changement marquant ni d'éloignement par rapport à cet objectif. Plus de 50 pour cent des rapports ne contiennent pas d'informations sur le mode de

---

<sup>20</sup> Afghanistan, Belgique, Bhoutan, Brésil, Congo, Érythrée, Finlande, Mali, République unie de Tanzanie, Soudan, Uruguay et Zimbabwe.

prise en compte des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables, dans le cadre des mesures prises pour atteindre cet objectif.

*Objectif 15 – D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification*

61. 4 pour cent des SPANB évalués contiennent des objectifs nationaux qui dépassent l'étendue et/ou les seuils définis dans l'Objectif 15 d'Aichi.<sup>21</sup> Seulement 14 pour cent des SPANB contiennent des objectifs similaires en termes d'étendue et de niveau d'ambition de l'Objectif d'Aichi.<sup>22</sup> Cependant, près de la moitié (48 pour cent) des SPANB contiennent des objectifs inférieurs ou qui ne traitent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi. Plus d'un tiers des SPANB évalués ne contiennent aucun objectif national ou engagement similaire relatif à l'Objectif d'Aichi. Les objectifs nationaux définis semblent se concentrer davantage sur l'élément de restauration contenu dans l'objectif que sur les éléments de résilience des écosystèmes et de stocks de carbone.

62. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 15 d'Aichi sont :

a) Brésil – Objectif national 15 : d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 pour cent des écosystèmes dégradés, en accordant la priorité aux biomes, régions hydrographiques et écorégions les plus dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

b) Japon – Objectif national D-2 : renforcer les contributions de la diversité biologique à la résilience des écosystèmes et au stockage du dioxyde de carbone, par la conservation et la restauration des écosystèmes, y compris la restauration d'au moins 15 pour cent des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation de ceux-ci d'ici à 2020.

63. Moins de 5 pour cent des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que l'objectif est en voie d'être atteint. Environ 60 pour cent des rapports nationaux reçus suggèrent que des progrès sont accomplis dans la réalisation de cet objectif, mais à un rythme qui ne permettra pas de l'atteindre à l'échéance. Au total, 15 pour cent des rapports suggèrent qu'aucun changement marquant n'a eu lieu, tandis que près d'un cinquième des rapports nationaux ne contiennent pas d'informations permettant une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Les informations contenues dans les rapports nationaux suggèrent qu'un peu plus de progrès ont été accomplis dans le renforcement de la résilience des écosystèmes et des stocks de carbone que dans la restauration des écosystèmes dégradés. Un petit nombre de pays rendent compte de la restauration d'habitats dégradés, bien que plusieurs concernent des projets ou programmes de restauration en cours ou prévus.

*Objectif 16 – D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale*

64. Près d'un tiers (30 pour cent) des SPANB évalués contiennent des objectifs nationaux ou autres engagements similaires à l'étendue et au niveau d'ambition globalement définis dans l'Objectif 16 d'Aichi pour la biodiversité.<sup>23</sup> Environ 39 pour cent des SPANB contiennent des objectifs inférieurs à l'Objectif

<sup>21</sup> Gambie, Japon et Émirats arabes unis.

<sup>22</sup> Autriche, Biélorussie, Belgique, Brésil, Congo, Dominique, Guatemala, Hongrie, Japon, Ouganda, Soudan et Union européenne.

<sup>23</sup> Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Belgique, Bhoutan, Brésil, Congo, Érythrée, Finlande, Gambie, Hongrie, Inde, Japon, Jordanie, Mali, Namibie, Pérou, République dominicaine, Togo, Zambie et Zimbabwe.

d'Aichi et/ou ne traitant pas tous les éléments couverts par l'Objectif d'Aichi. Près d'un tiers (31 pour cent) des SPANB ne contiennent aucun objectif national relatif à cet Objectif d'Aichi. Un grand nombre d'objectifs ont un caractère général et concernent l'accès et le partage des avantages au sens large, et plusieurs objectifs ne font pas référence de manière explicite au Protocole de Nagoya. Cet Objectif d'Aichi compte parmi ceux qui ont le plus grand nombre de SPANB intégrant des objectifs nationaux associés.

65. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 16 d'Aichi sont :

a) Antigua-et-Barbuda – Objectif 16 : d'ici à 2015, la législation nationale, conformément au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnelle ;

b) Finlande – Objectif 16. Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation a été adopté et intégré dans la législation nationale et les pratiques administratives.

66. Un cinquième des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que l'Objectif 16 d'Aichi est en voie d'être atteint. Cependant, un nombre similaire de rapports nationaux (22 pour cent) contiennent des informations suggérant qu'aucun progrès n'a été accompli dans la réalisation de cet objectif, tandis que 15 pour cent des rapports ne contiennent pas d'informations relatives à cet objectif. Environ 42 pour cent des rapports nationaux contiennent des informations indiquant que des progrès sont accomplis dans la réalisation de l'objectif, mais à un rythme qui ne permettra pas de le réaliser. Les informations figurant dans les rapports nationaux suggèrent que la plupart des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif concernent la ratification du Protocole de Nagoya. Par comparaison, des progrès moins importants ont été réalisés dans la mise en place de mesures visant à assurer que le Protocole est opérationnel à l'échelle nationale.

67. Des informations complémentaires sur l'Objectif 16 d'Aichi figurent dans le document UNEP/CBD/SBI/1/3.

*Objectif 17 – D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique*

68. Un quart des SPANB contiennent des objectifs ou autres engagements qui sont similaires à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans l'Objectif 17 d'Aichi.<sup>24</sup> Une proportion similaire de SPANB contiennent des objectifs nationaux qui sont inférieurs ou qui ne couvrent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi. Environ la moitié des SPANB (51 pour cent) ne contiennent aucun objectif ou engagement national associé à cet Objectif d'Aichi. Cela peut s'expliquer par le fait que les pays ne ressentaient pas le besoin de mentionner cet Objectif d'Aichi dans leurs SPANB puisqu'ils avaient élaboré ou mis à jour leurs SPANB. Cet Objectif d'Aichi compte parmi ceux qui ont le moins de SPANB intégrant des objectifs nationaux ou autres engagements associés.

69. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 17 d'Aichi sont :

a) Inde – Objectif national 10 pour la diversité biologique. D'ici à 2020, un plan d'action national efficace, participatif et actualisé pour la diversité biologique est opérationnel à différents niveaux de gouvernance ;

b) Émirats arabes unis – Objectif 19. D'ici à 2016, la stratégie pour la diversité biologique a été adoptée par le gouvernement fédéral et mise en œuvre.

<sup>24</sup> Antigua-et-Barbuda, Bhoutan, Brésil, Cameroun, Émirats arabes unis, Érythrée, Gambie, Inde, Irlande, Japon, Mali, Malte, Nigeria, Ouganda, République dominicaine, République unie de Tanzanie, Saint-Christophe-et-Niévès, Uruguay et Zimbabwe.

70. Près d'un tiers des rapport nationaux (32 pour cent) contiennent des informations suggérant que cet objectif est en voie d'être atteint, tandis que plus de la moitié (52 pour cent) des rapports indiquent que des progrès ont été accomplis dans la réalisation de cet objectif, mais à un rythme qui ne permettra pas de l'atteindre à l'échéance. Environ 11 pour cent des rapports nationaux suggèrent qu'aucun progrès n'a été accompli dans la réalisation de cet objectif. Seulement 5 pour cent des rapports nationaux ne contiennent pas d'informations sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Ceci contraste avec l'évaluation des SPANB ci-dessus dans laquelle une majorité de SPANB ne contenaient aucun objectif associé à l'Objectif d'Aichi. Les informations figurant dans les rapports nationaux suggèrent que la plupart des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif concernent l'élaboration ou la révision des SPANB. En revanche, il y a eu moins de progrès concernant l'adoption des SPANB en tant qu'instrument de politique générale. Des informations complémentaires sur l'Objectif 17 d'Aichi figurent dans le document UNEP/CBD/SBI/1/2/Add.1.

*Objectif 18 – D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents*

71. Seulement 13 pour cent des SPANB contiennent des objectifs similaires à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans l'Objectif d'Aichi<sup>25</sup> et plus de la moitié (53 pour cent) contiennent des objectifs inférieurs à l'Objectif d'Aichi et/ou qui ne traitent pas tous les éléments de l'objectif. Plus d'un tiers (35 pour cent) des SPANB ne contiennent aucun objectif associé à cet Objectif d'Aichi. De nombreux objectifs définis ont un caractère général. S'agissant des objectifs définis, ils se concentrent pour l'essentiel sur le respect des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles et sur l'intégration de celles-ci dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention. Par comparaison, un nombre moins important d'objectifs se concentrent sur la participation entière et effective des communautés autochtones et locales.

72. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition; à l'Objectif 18 d'Aichi sont :

- a) République de Corée – Objectif 8.3 : impliquer les communautés et résidents locaux dans la planification, la prise de décision et la mise en œuvre des mesures liées à la conservation de la diversité biologique ;
- b) Zambie – Objectif 16 : d'ici à 2020, les connaissances traditionnelles, innovations et pratiques des communautés locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sont respectées, pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

73. Environ 14 pour cent des Parties indiquent, dans leurs rapports nationaux, que cet objectif est en voie d'être atteint. 43 pour cent des Parties indiquent que des progrès sont accomplis, mais à un rythme ne permettant pas d'atteindre l'objectif à l'échéance. Environ 20 pour cent des rapports n'indiquent aucun changement significatif. Plus d'un cinquième (22 pour cent) des rapports examinés ne contiennent pas suffisamment d'informations pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Les progrès accomplis dans la réalisation des différents éléments (respect des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques, intégration et prise en compte des connaissances traditionnelles dans le cadre de l'application de la Convention et participation entière et effective des communautés autochtones et locales) de l'objectif sont difficiles à évaluer car plus de 40 pour cent des rapports ne contiennent pas d'informations concernant ces éléments.

---

<sup>25</sup> Afghanistan, Brésil, Canada, Congo, Finlande, Pérou, Soudan, Tuvalu, Zambie et Zimbabwe.

74. Des informations complémentaires sur l'Objectif 18 d'Aichi figurent dans le document UNEP/CBD/SBI/1/2/Add.3.

*Objectif 19 – D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées*

75. Plus d'un quart (27 pour cent) des SPANB contiennent des objectifs similaires à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans l'Objectif d'Aichi<sup>26</sup> et un SPANB contient un objectif qui le dépasse.<sup>27</sup> Plus de la moitié (57 pour cent) des SPANB ont des objectifs ou engagements inférieurs à l'Objectif d'Aichi et/ou ne traitent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi. Environ 14 pour cent des SPANB ne contiennent aucun objectif relatif à cet Objectif d'Aichi. Les objectifs définis se concentrent essentiellement sur l'augmentation du volume et de la qualité des informations disponibles relatives à la biodiversité. Il y a moins d'objectifs qui traitent du partage d'informations et de technologies associées à la biodiversité, et encore moins d'objectifs qui couvrent les questions liées à l'application des informations relatives à la biodiversité. L'Objectif d'Aichi 19 fait partie des objectifs qui ont le plus grand nombre de SPANB intégrant des objectifs associés.

76. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 19 d'Aichi sont :

a) Biélorussie : Objectif 12 – Améliorer les connaissances scientifiques sur l'état moderne de la diversité biologique ; définir des tendances et les causes de la dynamique des états des espèces et des biotopes ; élaborer des mesures efficaces d'utilisation durable et de suivi de la diversité biologique et créer une plateforme d'échange des informations et des connaissances ;

b) Finlande : Objectif 19 – Les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances sont améliorées, et largement utilisées, appliquées et transférées à ceux qui ont besoin de telles connaissances et technologies. Les processus d'évaluation des impacts pour les plans et projets sont ouverts, participatifs, et basés sur des inventaires menés de façon professionnelle et dont la qualité est assurée.

77. Dans leurs cinquièmes rapports nationaux, environ 13 pour cent des Parties fournissent des informations qui suggèrent que leur objectif est en voie d'être atteint. 61 pour cent des Parties fournissent des informations qui suggèrent que des progrès ont été accomplis dans la réalisation de l'objectif, mais pas à un rythme permettant d'atteindre l'objectif à l'échéance. Par comparaison, les rapports fournissent peu d'informations sur le mode d'application des informations dans la prise de décision (47 pour cent des Parties ne fournissent aucune information à ce sujet) ou sur le mode de partage des informations et technologies associées à la biodiversité (35 pour cent des Parties ne fournissent aucune information à ce sujet). Dans l'ensemble, cela suggère que la plupart des mesures liées à cet objectif se concentrent sur l'amélioration du volume et de la qualité des informations disponibles relatives à la biodiversité.

*Objectif 20 – D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels Cet objectif sera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.*

78. Près d'un quart (23 pour cent) des SPANB contiennent des objectifs similaires à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans l'Objectif d'Aichi.<sup>28</sup> Plus de la moitié (53 pour cent) des SPANB

<sup>26</sup> Autriche, Biélorussie, Bhoutan, Burundi, Congo, Érythrée, Finlande, Gambie, Guinée équatoriale, Irlande, Japon, Mali, Mongolie, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Soudan, Suisse, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

<sup>27</sup> Brésil.

<sup>28</sup> Biélorussie, Belgique, Bhoutan, Brésil, Congo, Émirats arabes unis, Érythrée, Finlande, Gambie, Guatemala, Mali, Nigeria, Ouganda, République unie de Tanzanie, Serbie, Soudan, Zambie et Zimbabwe.

contiennent des objectifs qui sont inférieurs à l'Objectif d'Aichi ou qui ne traitent pas tous les éléments de l'Objectif 20 d'Aichi. Les objectifs définis tendent à présenter un caractère général et la plupart d'entre eux ne se réfèrent pas à l'augmentation des ressources de toutes les sources ou ne précisent pas que les ressources devraient augmenter de façon substantielle. Par ailleurs, de nombreux objectifs définis concernent également des ressources non financières, telles que les ressources humaines. Près d'un quart (23 pour cent) des SPANB ne contiennent aucun objectif lié à cet Objectif d'Aichi.

79. Des exemples spécifiques d'objectifs similaires ou supérieurs, en termes d'étendue et de niveau d'ambition, à l'Objectif 20 d'Aichi sont :

a) Belgique – Objectif opérationnel 15.1 : d'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la diversité biologique de toutes les sources (y compris de possibles mécanismes financiers innovants) doit augmenter considérablement, par comparaison au financement annuel moyen consacré à la diversité biologique pour les années 2006-2010 ;

b) Gambie – Objectif 20 : d'ici à 2020, la mobilisation des ressources financières nécessaires à une mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources, aura augmenté considérablement, soit de 35 pour cent.

80. Un dixième des rapports nationaux pris en compte dans cette évaluation contiennent des informations suggérant que cet objectif est en voie d'être atteint. Près de la moitié (46 pour cent) des rapports contiennent des informations suggérant que, malgré les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif, celui-ci n'est pas en voie d'être atteint actuellement. Plus d'un quart des rapports nationaux contiennent des informations suggérant qu'aucun progrès n'a été accompli dans la réalisation de l'objectif (25 pour cent) ou que la situation concernant les ressources de la diversité biologique se dégrade (2 pour cent). 17 pour cent des rapports nationaux ne contiennent pas d'informations suffisantes permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet Objectif d'Aichi. Les rapports nationaux contiennent relativement peu d'informations concernant les progrès accomplis dans la création des ressources de toutes les sources. La plupart des informations semblent se concentrer sur l'augmentation des ressources provenant de sources gouvernementales.

81. Des informations complémentaires sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité figurent dans le document UNEP/CBD/SBI/1/7/Add.1 ; celles-ci reposent sur les informations fournies par le biais du cadre de présentation de rapports financiers.

### **III. CONCLUSIONS**

82. La majorité des SPANB pris en considération dans l'évaluation contiennent des objectifs liés aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, bien que pour certains Objectifs d'Aichi, tels que les Objectifs 3, 6, 10, 14 et 17, de nombreux SPANB n'intègrent aucun objectif national ni engagement. Les Objectifs 1, 9, 11, 12, 16 et 19 sont les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pour lesquels il y a le plus d'objectifs ou d'engagements nationaux similaires. Cependant, même dans ces cas, le nombre de SPANB dont les objectifs sont similaires à l'étendue et au niveau d'ambition des Objectifs d'Aichi dépasse rarement 25 pour cent (voir figure 1). Dans l'ensemble, la majorité des objectifs nationaux et/ou engagements contenus dans les SPANB sont inférieurs aux Objectifs d'Aichi ou ne traitent pas tous les éléments de l'Objectif d'Aichi. Les objectifs nationaux définis à ce jour ont un caractère plus général que les Objectifs d'Aichi. De nombreuses Parties ont défini des objectifs qui se réfèrent à plusieurs Objectifs d'Aichi.

83. L'évaluation des informations figurant dans les rapports nationaux indique que la majorité des Parties ont accompli des progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi, mais à un rythme ne permettant pas d'atteindre les objectifs à l'échéance, à moins que des mesures supplémentaires soient prises. En moyenne, entre un tiers et trois quarts des rapports nationaux contiennent des informations suggérant que des progrès sont accomplis dans la réalisation d'un objectif spécifique, mais à un rythme insuffisant. Par ailleurs, entre 4 et 45 pour cent des rapports nationaux en moyenne contiennent des informations suggérant qu'il n'y a pas eu de changement marquant ou que le pays s'éloigne de l'objectif. Le nombre

d'évaluations classées comme étant en voie d'atteindre un objectif ou de le dépasser s'établit entre 1 et 33 pour cent selon l'objectif (voir figure 2). Dans l'ensemble, l'évaluation des informations figurant dans les rapports nationaux indique qu'entre 64 et 87 pour cent des Parties ne sont pas en voie d'atteindre un Objectif d'Aichi spécifique. Cette évaluation correspond à celle qui a été présentée dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* qui, s'appuyant sur une évaluation de 64 cinquièmes rapports nationaux, concluait qu'entre 53 et 92 pour cent des Parties n'étaient pas en voie d'atteindre un Objectif d'Aichi spécifique.

84. Il convient de noter que le volume d'informations disponibles pour l'évaluation des SPANB et des rapports nationaux est variable. Pour les rapports nationaux, des informations étaient disponibles pour plus de 80 pour cent des Parties. Cependant, en ce qui concerne l'évaluation des SPANB, les informations de moins de 40 pour cent des Parties ont pu être prises en compte ; comme un nombre plus important de SPANB est reçu, l'image globale présentée dans cette évaluation est susceptible d'évoluer. Pourtant, si les SPANB qui doivent désormais être élaborés suivent une évolution similaire à ceux qui ont déjà été élaborés, il est peu probable que l'ensemble des engagements nationaux complémentaires corresponde à l'étendue et au niveau d'ambition définis dans les Objectifs d'Aichi globaux.

85. Tandis que les informations qui découlent de l'évaluation des SPANB concernent les engagements et les informations issues des rapports nationaux font référence aux mesures et résultats, les deux sources d'informations fournissent une image cohérente. Des efforts ont été déployés pour traduire les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans des engagements nationaux, et des mesures nationales ont été prises pour atteindre les Objectifs d'Aichi. Cependant, ces engagements et efforts devront être nettement revus à la hausse si les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, plus généralement, doivent être atteints. Les informations découlant de cette évaluation concordent dans une large mesure avec les informations présentées dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* qui concluaient que, tandis que des progrès étaient accomplis dans la réalisation de tous les objectifs, ces progrès ne suffiraient pas à réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et que des mesures supplémentaires étaient requises pour que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique maintienne le cap.

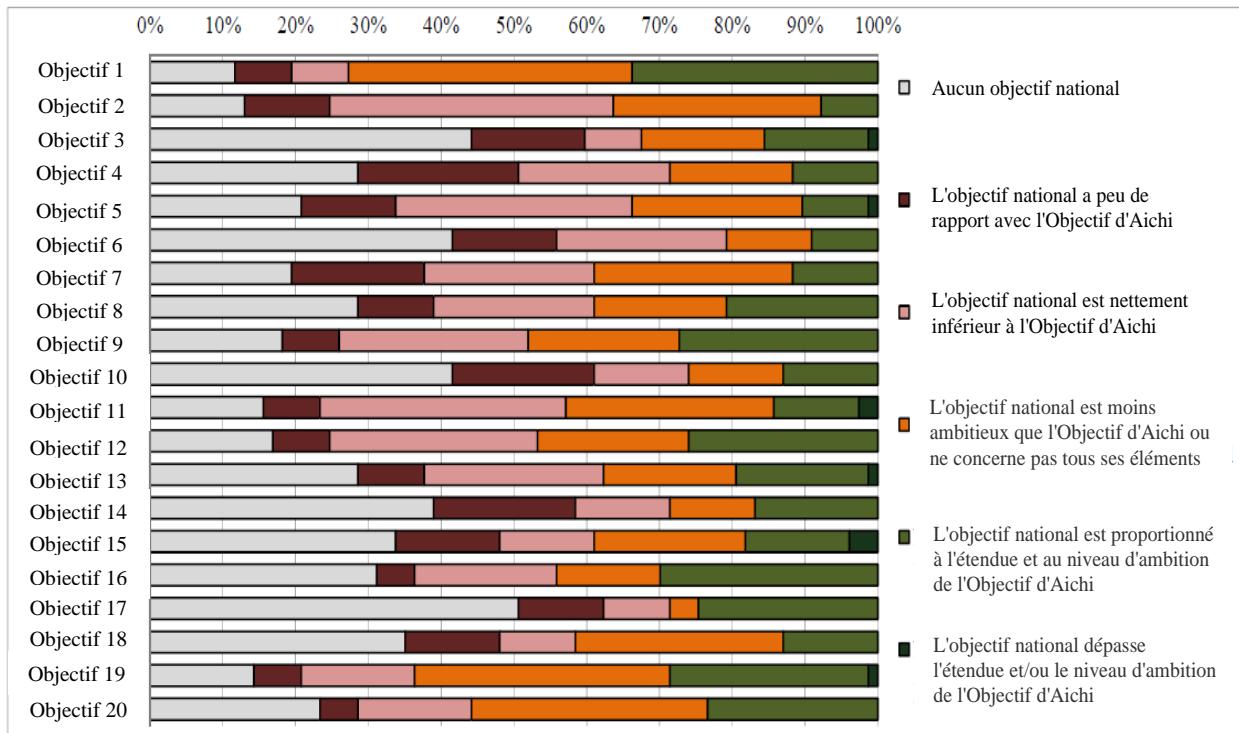
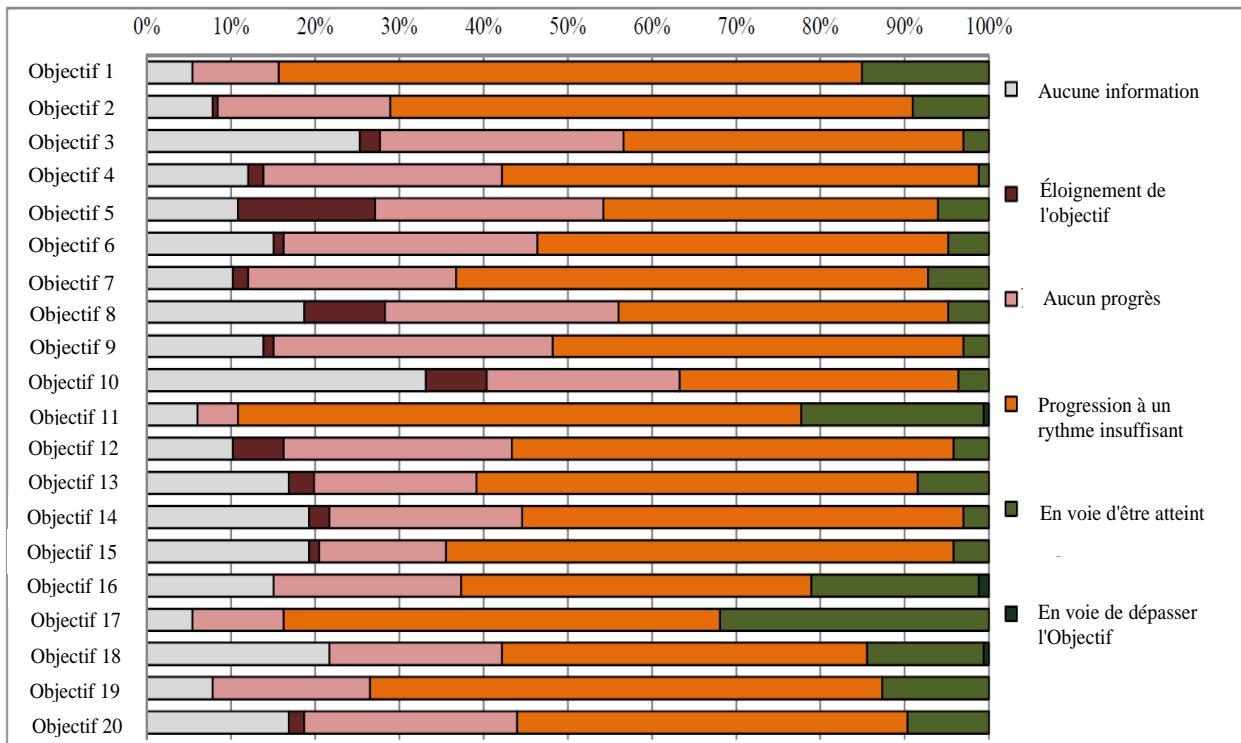


Figure 1. Évaluation de la concordance des objectifs nationaux et autres engagements contenus dans les SPANB révisés et actualisés avec les Objectifs d'Aichi.

*Nota bene :* les barres colorées indiquent la proportion des SPANB dans chaque catégorie. Pour une meilleure lisibilité, les catégories « L'objectif national a peu de rapport avec l'Objectif d'Aichi », « L'objectif national est nettement inférieur à l'Objectif d'Aichi » et « l'objectif national est similaire à l'objectif d'Aichi, mais à un niveau inférieur/ne couvre pas tous les éléments » ont été combinées dans cette évaluation.



**Figure 2. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chacun des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, basée sur les informations contenues dans les cinquièmes rapports nationaux.**

*Nota bene :* les barres colorées indiquent la proportion des rapports nationaux dans chaque catégorie.